

Nos économies respectives reposent sur des structures fort différentes. La nôtre, qui ne constitue qu'un dixième de la vôtre, est plus tributaire des industries de ressources primaires. Notre secteur manufacturier est plus restreint. Si nos intérêts économiques respectifs sont parallèles à bien des égards, à d'autres égards précis et importants ils divergent. Au cours des vingt dernières années, le débat public au Canada sur le degré de divergence qui serait souhaitable ou même possible a porté sur la question de la propriété étrangère.

Le Canada est en passe d'atteindre la maturité. Tout comme vous, lorsque vous étiez à notre stade de développement, les Canadiens ne sont guère satisfaits qu'autant de centres de décisions économiques soient situés à l'extérieur de leur pays. Après tout, un certain noyau d'indépendance économique nationale est nécessaire, même dans ce monde interdépendant.

Coûts des investissements étrangers

Les Canadiens reconnaissent volontiers les avantages que leur ont apportés les investissements étrangers, mais ils sont également conscients des coûts fort importants qu'ils ont entraînés.

Vous vous demandez probablement " Quels coûts ? Qu'importe d'où vient l'argent ? " Si les Canadiens reconnaissent que le capital n'a pas de frontière, ils ne remarquent pas moins que les sociétés qui le dépensent s'identifient à une nation et qu'elles font partie intégrante du processus politique de leur pays d'origine. Je ne peux, par exemple, m'empêcher de remarquer que les multinationales américaines ont adressé leurs plaintes beaucoup plus souvent à Washington qu'à Ottawa au sujet de notre Programme énergétique national. D'ailleurs je pense que même le terme " multinationale " est trompeur, et qu'il serait parfois plus exact d'appeler ces sociétés des entreprises à bases multiples.

Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur certains des coûts. Les opérations de nombreuses filiales sous contrôle étranger sont caractérisées par un pouvoir décisionnaire restreint, par de faibles niveaux de recherche et de développement, par des capacités d'exportation limitées et une propension à importer, même lorsque des sources d'approvisionnement local concurrentielles sont disponibles, et, dans certaines industries, par des cycles de production courts et peu rentables. La prise de contrôle d'une industrie par des intérêts étrangers peut mener à une diminution plutôt qu'à une augmentation de la concurrence. Et ainsi de suite.

En 1974, après dix ans d'étude, le gouvernement créait une Agence d'examen de l'investissement étranger, l'A.E.I.E., pour filtrer les investissements étrangers en fonction des " avantages appréciables " qu'ils peuvent apporter au Canada. Cette action n'est pas d'ailleurs unique. Tous les gouvernements, y compris celui des États-Unis, limitent d'une façon ou d'une autre la liberté d'investissement des étrangers.

Taux d'approbation élevé des demandes américaines

Remarquez bien qu'en parlant de l'Agence, j'ai dit " filtrer " et non pas " bloquer " les investissements étrangers. En août 1981, soit sept ans après la création de l'A.E.I.E., le taux d'approbation des demandes d'investisseurs américains s'élevait à 90,5 p. cent. Voilà qui ne justifie guère les allégations voulant que les investisseurs américains aient été soumis à un dur traitement.